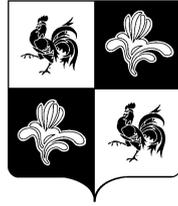


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



Modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française

Rue du Lombard, 77 – 1000 Bruxelles
(téléphone : 02/504.96.21 – télécopieur : 02/504/96.25
courriel : greffe@parlementfrancophone.brussels
site : www.parlementfrancophone.brussels)
Correspondance : 1007 Bruxelles

L'Assemblée de la Commission communautaire française

a adopté

Article unique

L'annexe I du Statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française est abrogée. Est adoptée une nouvelle annexe I, rédigée comme suit :

« Annexe I : cadre du personnel ⁽¹⁾

1.	Niveau A	
	Attachés	8 ⁽²⁾
	Total	8
2.	Niveau B1	
	Assistants ou secrétaires	9 ⁽³⁾
	Total	9
3.	Niveau B2	
	Rédacteurs ou techniciens	1
	Total	1
4.	Niveau C	
	Huissiers, huissiers-chauffeurs ou téléphonistes	4 ⁽⁴⁾
	Préposés à la distribution des boissons et à l'entretien	1 ⁽⁵⁾
	Total	5
	Total général	23

Bruxelles, le 8 juillet 2021.

La Présidente

Un.e Secrétaire

Le Greffier

¹ Cadre du personnel adopté par le Bureau du 17 juin 2022.

² Dont, éventuellement, 3 conseillers de direction (sur épreuve).

³ Dont, éventuellement, un 1^{er} assistant de direction assurant le secrétariat du greffier (au choix) et 3 assistants de direction (sur épreuve).

⁴ Dont, éventuellement, un chef-huissier (sur épreuve).

⁵ En extinction.